



*Signataire : Alberto Velasco*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> septembre 2022*

## **Question écrite urgente**

### **au sujet du formalisme excessif de l'OCE et du mandat à l'Université de Genève**

La Tribune de Genève du 16 août indique que le DEE, à la suite de l'arrêt fédéral considérant le formalisme excessif de l'OCE comme une forme de déni de justice, a mandaté un professeur de l'Université de Genève pour mener une analyse à la fois qualitative et quantitative sur les décisions de sanctions et d'inaptitude au placement rendues par l'OCE.

*Tout en saluant cette initiative, et considérant que l'Université de Genève est pratiquement financée par l'Etat et que les professeurs bénéficient de salaires plus qu'adéquats, est-ce que cette étude sera financée par le département ?*

*Si tel était le cas, pourrait-on nous indiquer la somme affectée à ce mandat ?*

*Enfin, considérant que l'Etat de Genève possède au sein de ces divers services et départements des cadres, fonctionnaires ou employés, avec des formations et compétences permettant de mener à bien cette étude, quelle est la raison qui fait qu'il faille s'adresser à l'université pour une étude faisant appel à des données statistiques et juridiques ? Le cas échéant, pourquoi ne pas mandater la CDC ou le SAI ?*